

Département de l'ARIEGE

Commune de FREYCHENET 09300

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le Deux du mois de Juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Freychenet, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOREREAU, Maire.

Présents : Mme Dessandier Elise, Mme Ferté Bénédicte, Mme Maury Josette, Mme Palosse Annick, Mr Lacaze Jean-Pierre, Mr Moréreau Michel.

Absent : Mr Garcia Olivier

Secrétaire de séance : Mme Ferté Bénédicte.

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRE- N° 12/2020

Le conseil municipal de la commune de Freychenet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes du Pays d'Olmes;

Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 6

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

- M. MOREREAU Michel ayant obtenu six voix a été proclamé délégué titulaire.

DESIGNE :

- Le délégué titulaire Monsieur MOREREAU Michel
- La déléguée suppléante Madame PALOSSE Annick

Et transmet cette délibération à la Communauté des Commune du Pays d'Olmes.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus
Tous les conseillers présents ont signé au registre

M. Moréreau

Le Maire
Moréreau Michel

